

COMMUNE  
DE BORT L' ETANG

**DOCUMENT D'INFORMATION  
COMMUNAL  
SUR LES RISQUES MAJEURS  
( DICRIM )**

*Informer pour mieux prévenir*

**Feux de forêt – séisme – tempête – intempérie hivernale  
exceptionnelle – canicule - transport de matières  
dangereuses – retrait gonflement des sols argileux**

## **SOMMAIRE**

**Le mot du Maire**

**Définition du risque majeur**

**Les risques:**

- le risque feux de forêt,
- le risque séisme,
- le risque tempête, vents violents,
- l'intempérie hivernale exceptionnelle,
- le risque de canicule,
- le risque de transport de matières dangereuses
- le risque de retrait gonflement des sols argileux

**Contacts utiles**

**L'alerte**

## **LEXIQUE**

- DICRIM : Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs**  
**PCS : Plan Communal de Sauvegarde**  
**DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs**  
**SPC : Service de Prévision des Crues**  
**RIC : Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information des Crues**  
**PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations**  
**PLU : Plan Local d'Urbanisme**  
**DIREN : Direction Régionale de l'ENvironnement**  
**BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières**  
**LCPC : Laboratoire Central des Ponts et Chaussées**  
**ZERMOS : Zones Exposées à des MOuvements du Sol et du sous-sol**  
**ReNaSS : Réseau National de Surveillance Sismique**  
**SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours**  
**ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**  
**POI : Plan d'Organisation Interne**  
**PPI : Plan Particulier d'Intervention**  
**TMD : Transport de Matières Dangereuses**  
**DOVH : Document d'Organisation de la Viabilité Hivernale**

## **LE MOT DU MAIRE**

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil Municipal a établi ce DICRIM pour vous informer des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque. **Ce guide simple, est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels, qui concernent la commune de Bort l'Etang : feux de forets, séisme et tempête, sur leurs conséquences et sur les mesures à prendre pour s'en protéger.**

D'autres risques sont à retenir :

- **risque chute de neige importante,**
- **risque de canicule,**
- **risques de transport de matières dangereuses**
- **risque de retrait gonflement des sols argileux**

Je vous recommande de lire attentivement ce document, et de le conserver précieusement. **Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** (DICRIM) ne doit pas faire oublier les autres risques, notamment ceux liés à la météorologie pour lesquels vous êtes régulièrement alertés par les services de la Préfecture.

Je vous souhaite une bonne lecture, en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Le Maire

Michel MAZEYRAT

## **DEFINITION DU RISQUE MAJEUR**

### **Qu'est ce qu'un risque majeur ?**

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en 3 grandes familles:

- **les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone et éruption volcanique.
- **les risques technologiques** : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage, pollutions....
- **les risques de transport de matières dangereuses** : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

## Les risques

### Risque feux de forêts

Pour se déclencher et progresser, le feu à besoin de trois conditions:

- une source de chaleur (flamme, étincelle, point chaud) très souvent, l'homme est à l'origine du départ de feu par imprudence, malveillance ou accident.

- un apport d'oxygène: le vent accroît rapidement le phénomène en favorisant l'apport en oxygène.

- le combustible: le risque feu est plus lié à l'état de la végétation (densité, teneur en eau) qu'à la nature des essences (résineux, feuillus)

## Les mesures de gestion de crise

<u>AVANT</u>	<u>PENDANT</u>	<u>APRES</u>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les mesures de préventions définies par les autorités de police (interdictions de feux, écoubages)</li> <li>• repérer les chemins d'évacuation, les abris</li> <li>• débroussailler régulièrement les abords des résidences</li> <li>• vérifier l'état des fermetures et des toitures</li> <li>• prévoir des moyens de lutte contre l'incendie; points d'eau, matériel d'arrosage</li> <li>• aménager des zones coupe feu dans des parcelles importantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dès constatation du départ d'un feu</li> <li>• appeler les pompiers au 18 ou 112</li> <li>• attaquer le feu si possible</li> <li>• rechercher un abri et signaler votre présence</li> <li>• fuir si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voies existantes</li> <li>• respirer au travers d'un chiffon humide</li> <li>• ne pas sortir de sa voiture et l'isoler le plus possible de toute végétation</li> <li>• dans un bâtiment, arroser les boiseries extérieures et les abords immédiats, fermer portes et fenêtres</li> <li>• fermer le gaz</li> <li>• occulter les aérations avec du linge humide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appeler les sapeurs pompiers si vous repérez une anomalie: reprise de feu, structure de bâtiment</li> </ul>

### Les réflexes qui sauvent :



Fermez les portes et les té et le aérations gaz



Coupez l'électrici et les té et le gaz



Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche



Ecoutez la radio pour connaître les consignes



Ne téléphon ez pas, libérez la ligne pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

## Risque séisme

### Définition

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La commune de Bort l'Etang est classée en zone de sismicité 3 : modérée

### Les mesures de gestion de crise

<u>AVANT</u>	<u>PENDANT</u> la première secousse	<u>APRES</u> la première secousse
<p><b>Repérer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les points de coupures du gaz, de l'eau et de l'électricité.</li> </ul> <p><b>Fixer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les appareils et les meubles lourds.</li> </ul> <p><b>Préparer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un plan de regroupement familial (repérer des abris)</li> </ul> <p><b>Privilégier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les constructions parasismiques.</li> </ul> <p><b>S'informer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des risques et des consignes de sauvegarde.</li> </ul>	<p><b><u>RESTER OU L'ON EST.</u></b></p> <p><b>A l'intérieur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.</li> </ul> <p><b>A l'extérieur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, ).</li> </ul> <p><b>En voiture :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.</li> </ul> <p><b>Se protéger :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La tête avec les bras.</li> </ul> <p><b>Ne pas allumer :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De flamme.</li> </ul>	<p><b><u>EVACUER LE PLUS VITE POSSIBLE</u></b></p> <p><b>Se méfier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.</li> </ul> <p><b>Ne pas prendre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ascenseurs pour quitter un immeuble.</li> </ul> <p><b>Vérifier :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'eau, l'électricité, le gaz.</li> </ul> <p><b>Couper :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les compteurs.</li> </ul> <p><b>En cas de fuite de gaz :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ouvrir les fenêtres et les portes</li> </ul> <p><b>Prévenir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les autorités.</li> </ul> <p><b>S'éloigner :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio.</li> </ul> <p><b>Ne pas aller :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chercher ses enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux, ils seront pris en charge de façon prioritaire.</li> </ul>

## Risque tempête, vents violents

### Définition.

Une **tempête** correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression) le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau). Elle se caractérise par des vents pouvant être très violents et des pluies parfois torrentielles entraînant des inondations, des glissements de terrain et coulées de boues.

Ex : tempête de 1999

### Les conseils de comportement face à une vigilance météo « vents violents » :

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Vigilance orange</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Limiter les déplacements, limiter la vitesse sur route et autoroute</li><li>- Ne pas se promener en forêt</li><li>- Être vigilant face aux chutes possibles d'objets divers</li><li>- Ne pas intervenir sur les toitures</li><li>- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li><li>- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent</li></ul>                     |
| <b>Vigilance rouge</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Rester chez soi, éviter tout déplacement</li><li>- En cas d'obligation absolue de déplacement : éviter les secteurs forestiers, signaler son déplacement aux proches</li><li>- Écouter la radio</li><li>- Fixer ou ranger les objets sensibles aux effets du vent</li><li>- Ne pas intervenir sur les toitures</li><li>- Ne pas toucher les fils électriques tombés au sol</li></ul> |

### Les conseils de comportement face à une vigilance météo « neige/verglas » :

- |                         |  |
|-------------------------|--|
| <b>Vigilance orange</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Se renseigner sur les conditions de circulation et limiter les déplacements ; limiter la vitesse sur route et autoroute,</li><li>- Privilégier les transports en commun</li><li>- Respecter les déviations mises en place</li><li>- Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile</li><li>- Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol</li><li>- Laisser passer les engins de déneigement sur les routes et autoroutes</li></ul>  |
| <b>Vigilance rouge</b>  | <ul style="list-style-type: none"><li>- Rester chez soi, éviter tout déplacement</li><li>- prévoir des éclairages de secours et faire une réserve d'eau potable,</li><li>- En cas d'obligation absolue de déplacement : être très prudent, respecter les déviations mises en place, se munir d'équipements spéciaux, prévoir un équipement minimum en cas d'attente prolongée sur la route à bord du véhicule</li><li>- Écouter la radio</li><li>- Ne pas s'engager, en aucun cas, à pied ou en voiture sur une route coupée</li><li>- Se conformer aux consignes données</li><li>- Protéger les canalisations d'eau contre le gel,</li><li>- Ne pas toucher des fils électriques tombés au sol<ul style="list-style-type: none"><li>- Se protéger des chutes dues au verglas en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile</li></ul></li></ul> |

## AUTRES RISQUES

### **L'intempérie hivernale exceptionnelle.**

Elle se caractérise par des chutes de neige importantes (plus de 10 cm) et/ou un froid intense et/ou un verglas généralisé et ce pendant plusieurs jours.

#### **Consignes.**

- Evitez les sorties non indispensables,
- Prévoyez des équipements spéciaux avant de vous engager sur un itinéraire enneigé ou verglacé,
- Prévoyez à bord de votre véhicule des vêtements chauds, une pelle, une couverture,
- Faites une réserve d'eau potable,
- Ne touchez pas aux lignes électriques tombées à terre,
- Dégagez la neige et utilisez du sel devant votre habitation, tout riverain est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage pour éviter la formation de glace.

### **La canicule.**

Au sens procédure de vigilance, la canicule se caractérise par plus de 34°C la journée et plus de 19° C la nuit pendant au moins de 3 jours.

#### **Consignes.**

- Evitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes,
- Restez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais,
- Rafraîchissez-vous en vous mouillant le corps plusieurs fois par jour et surtout buvez de l'eau beaucoup et souvent.

### **Risques liés au transport des matières dangereuses.**

Notre société nécessite le transport de produits dangereux, ils sont inflammables, toxiques, explosifs, radioactifs ou corrosifs. Ils peuvent provoquer en cas d'accident ou d'épandage, un incendie, une explosion ou une pollution de l'air, des sols et de l'eau.

Notre commune est concernée par l'approvisionnement en fioul et en propane des particuliers.

**Consignes.** Si vous êtes témoin, donnez l'alerte (pompiers 18, gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger,

- Si il y a des victimes, ne les déplacer pas, sauf en cas d'incendie,
- Ne devenez pas une victime en touchant le produit et / ou en vous approchant.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.  
Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.


Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours d'urgence.  
Il faut être patient même si l'information peut sembler longue à venir.


Ne fumez pas !

**LES BONS REFLEXES**


Ecoutez la radio (France Bleu Pays d'Auvergne 102.5 FM) et respectez les consignes des autorités.  
C'est le meilleur moyen d'être informé.


Rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche.


Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilations.



33 = numéro d'identification du danger  
1203 = numéro d'identification de la matière

Plaquette du code danger (ici : liquides inflammables)

60 70 80

6074 VO 72

33 1203

## **Risque de « retrait-gonflement des sols argileux ».**

### **Définition.**

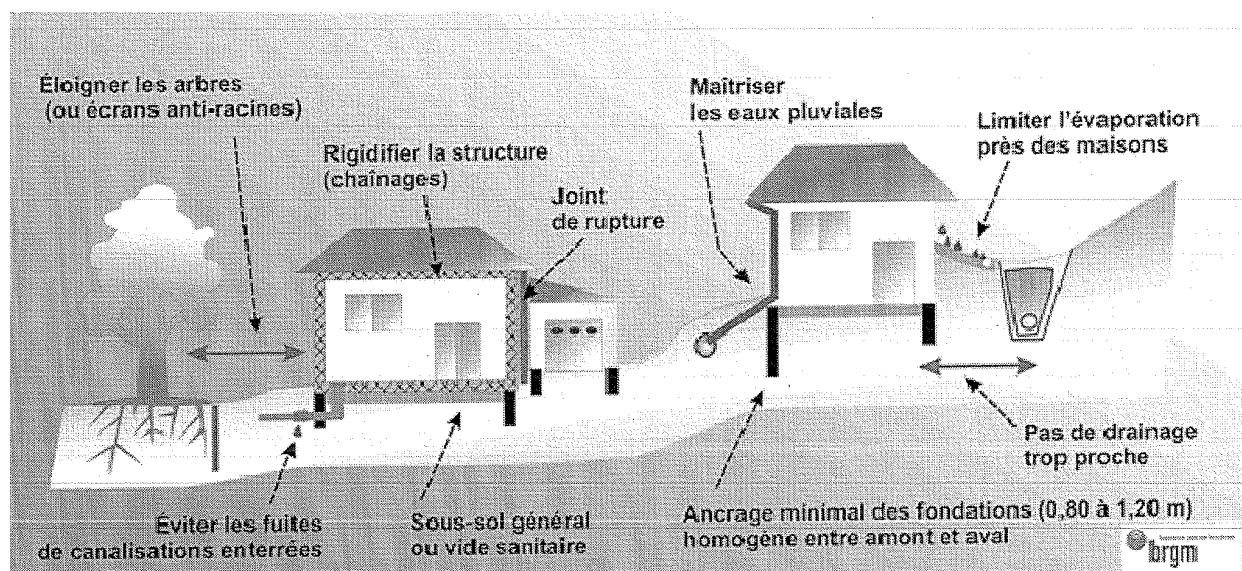
Le retrait gonflement des argiles est lié à la teneur en eau des terrains argileux qui gonflent avec l'humidité et se rétractent avec la sécheresse. Ces variations de volume se manifestent par des fentes de retrait et induisent des tassements du sol. Cela peut se traduire par des désordres importants et coûteux.

### **Techniques de prévention.**

Le phénomène est à prendre en compte pour les constructions nouvelles et existantes. Dans les zones potentiellement sensibles à ce phénomène, il est nécessaire de prendre un ensemble de précautions parmi lesquelles :

- adapter les fondations,
- rigidifier la structure et désolidariser les bâtiments accolés,
- éviter les variations localisées d'humidité,
- éloigner les plantations d'arbres, maîtriser leur développement.

Afin de définir les précautions les plus adaptées, la réalisation d'une étude de sol par un bureau spécialisé est recommandée, elle établira avec précision la nature des sols en présence sur la parcelle.



### **Des contacts utiles.**

#### **Les numéros d'urgence :**

- Pompiers : 18 ou 112
- Gendarmerie : 17 ou 04 73 68 40 14 (Billom)
- Samu : 15
- Appel européen d'urgence : 112
- EDF : n° azur 0810 333 063
- Météo France : 0892 68 02 63
- Préfecture du Puy de Dôme : 04 73 98 63 63 (Protection des populations)
- Conseil Général du Puy de Dôme : 04 73 42 20 20
- Mairie : 04 73 68 30 76
- Site Internet de la commune : [www.bortletang.fr](http://www.bortletang.fr)

#### **Les fréquences des radios.**

- France Inter GO : 1852 m
- France Inter FM : 90,4 Mhz
- France Bleue Pays d'Auvergne FM : 102,5 Mhz

France info FM : 105,5 Mhz

## L'ALERTE

### **L'alerte en cas de danger imminent :**

Deux niveaux d'alertes sont prévus :

L'alerte donnée par la préfecture et diffusée par la sirène et l'alerte par haut-parleur.

#### **Le signal national d'alerte**

Il est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois une minute, espacé de 5 secondes.



En fonction des événements, l'alerte peut-être donnée par haut-parleurs pouvant diffuser des consignes spécifiques.

#### **Comment réagir ?**

Mettez-vous aussitôt à l'abri dans votre habitation ou à défaut dans un local fermé, écoutez la radio (à piles) et **appliquez les consignes de sécurité qui vous seront données.**

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, au lycée : ils seront pris en charge par l'établissement où ils se trouvent.

Si vous devez évacuer votre domicile, ne paniquez pas : quittez-le avec un sac contenant l'essentiel, à savoir : vos papiers d'identité, livrets médicaux, de l'argent, des vêtements chauds et vos médicaments indispensables.

**Evitez de téléphonez** (sauf urgence absolue), vous risquez de saturer le réseau.

#### **En fin d'alerte :**

Signal continu de la sirène pendant 30 secondes



Messages par haut-parleurs sur véhicules

Messages par les médias.

#### **L'alerte en cas de danger prévisible**

Selon les événements, et sur recommandations de la préfecture, la mairie peut être amenée à donner des informations et consignes spécifiques par des messages diffusés.

